



Le Schéma directeur d'assainissement

Le Schéma Directeur d'Assainissement définit, délimite et réglemente les types d'assainissement à instaurer sur chaque commune.

Il permet de mettre en place les solutions les mieux adaptées aux contraintes physiques locales et à la typologie de l'habitat actuel et futur de chaque commune (zone inondable, périmètres de protection des captages, zones situées en dessous du réseau de collecte, captage d'eau de source ou de ruissellement...).

Compte tenu de l'évolution de son territoire, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine lance en 2019 un nouveau schéma directeur d'assainissement sur ses 20 communes.

Les objectifs principaux sont de limiter les fréquences de déversement des réseaux et d'améliorer la qualité des eaux traitées puis rejetées dans le milieu naturel.

L'enjeu à moyen terme est de diminuer le nombre des interventions d'urgence grâce à une meilleure gestion préventive de l'état du patrimoine de la collectivité. Un audit des délégations de service public sera également lancé.

La mise en œuvre de ce programme représente un investissement financier de plusieurs millions d'euros qui s'échelonne sur une dizaine d'années.

ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

➤ Assainissement

➤ Eau et assainissement



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30